



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 24.11.1999
COM(1999)630 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
A LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE ET
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT INTERMEDIAIRE

PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS

Rapport intermédiaire

Introduction

Le Conseil européen de Cologne et le Parlement européen ont l'un et l'autre approuvé le contenu du plan d'action pour les services financiers et confirmé son caractère d'urgence¹. Ce plan détaille les travaux à effectuer afin de tirer tout le bénéfice de l'euro et d'assurer le maintien de la stabilité et de la compétitivité des marchés financiers de l'Union. Le Conseil a invité la Commission à lui rendre compte périodiquement des progrès réalisés et à lui présenter son premier rapport avant la fin de 1999. Le présent document récapitule donc les progrès accomplis durant les six mois (jusqu'au 10 octobre) qui se sont écoulés depuis l'adoption du plan d'action. Vu le délai très court qui s'est écoulé depuis l'adoption du Plan d'Action, ce rapport se concentre plus particulièrement sur les progrès législatifs qui ont été réalisés. Une description point par point de l'état d'avancement du plan est jointe en annexe. Le deuxième rapport périodique sera soumis au Conseil ECOFIN et au Parlement européen à la mi-2000 : il comprendra une évaluation des progrès, l'orientation et les résultats de l'intégration des services financiers européens et sa contribution à la croissance et à l'emploi dans l'Union.

Mécanismes et procédure

Les mécanismes d'application du plan d'action sont d'une importance capitale pour sa réalisation. Au cours des six derniers mois, la Commission a mis en place les structures ci-après, conformément aux suggestions du plan d'action:

- Le *groupe de la politique des services financiers (GPSF)*, qui se compose de représentants personnels des ministres de l'économie et des finances, a repris son travail en tant que forum où s'élaborent les consensus entre ministères des différents États membres concernés par la réglementation des services financiers. Le GPSF s'est réuni par deux fois depuis l'adoption du plan d'action et a aidé la Commission à suivre les progrès accomplis et à préparer le présent rapport.
- Des discussions informelles préliminaires ont eu lieu avec des représentants du *Parlement européen* en vue de trouver les moyens de débattre des grandes orientations de politique en la matière avec les parlementaires à un stade précoce.
- Les *organes représentatifs au niveau de l'Union* ont soumis de courtes listes d'experts afin d'aider la Commission à évaluer certaines implications des questions techniques soulevées dans le plan d'action. Ces groupes de discussion, composés d'experts du marché, abordent pour commencer des questions telles que la mise à jour de la directive sur les services d'investissement, les garanties, les exigences en matière d'information des consommateurs pour les services financiers de détail et les différences entre législations nationales gênant la commercialisation transfrontalière des services financiers. D'autres groupes pourraient être créés à l'avenir.

¹ *SERVICES FINANCIERS - Mise en oeuvre du cadre d'action pour les services financiers: plan d'action. Communication de la Commission du 11.05.1999, COM(1999)232.*

Certains progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action

Le défi lancé par le Plan d'Action à toutes les institutions européennes est considérable. Il exigera une activité intense et soutenue si nous voulons respecter la cadence demandée par les changements rapides dans les services financiers. Des progrès ont déjà été réalisés au cours des premiers mois. Déjà, la Commission a publié sa Communication sur les Fonds de Pensions et prépare activement un projet de directive. Elle a également adopté une proposition de directive modifiant la directive sur le blanchiment des capitaux. Concernant les *marchés de gros*, les travaux avancent bien au sein du FESCO et du comité de contact des directives comptables, et devraient s'achever dans les délais prévus par le plan d'action. La Commission a également adopté récemment sa Communication relative à la mise en oeuvre du Plan d'Action sur le Capital à Risque. La Commission augmentera ses efforts en matière de comptabilité et présentera des propositions visant à améliorer la coopération entre les autorités de surveillance de bourse. Les progrès sont également satisfaisants pour ce qui est d'assurer des *marchés de détail* ouverts et sûrs. Les discussions se poursuivent au sein du Conseil et du Parlement européen quant à la proposition de directive sur la vente à distance pour les services financiers. La préparation d'une proposition de texte relatif aux intermédiaires d'assurance suit également son cours, de même que les travaux sur un certain nombre de communications (information des consommateurs, assurances) et un livre vert sur le commerce électronique et les services financiers. Le travail en matière de *règles prudentielles* progresse lui aussi ainsi que l'examen par le Conseil et le Parlement européen de la proposition de directive relative à la monnaie électronique. La révision des règles applicables aux banques en matière de fonds propres, parallèlement aux travaux du comité de Bâle des autorités de surveillance bancaires, ainsi que le travail sur les exigences de solvabilité dans le domaine de l'assurance et sur la surveillance des conglomérats financiers avancent conformément au calendrier prévu. L'adoption d'une recommandation de la Commission sur la publicité des instruments financiers est imminente. Enfin, les travaux sur l'instauration de conditions propices à un fonctionnement optimal du marché unique se poursuivent avec un objectif de taxation directe. Les délibérations du Conseil sur la proposition de la Commission relative à une taxation minimum de l'épargne se poursuivent très rapidement et un accord politique pourrait être atteint pour la fin de l'année. Il en va de même pour les travaux du groupe du Conseil sur la mise en oeuvre du Code de Conduite sur la taxation des entreprises. Après des discussions préliminaires favorables, entre autres au sein du « Taxation working group » le travail sur l'imposition des pensions complémentaires et les services financiers en général continueront de manière prioritaire en 2000. Une proposition de la Commission sur les pensions complémentaires est en cours de préparation.

Un effort supplémentaire est nécessaire

Toutes les institutions sont sous pression pour fournir des progrès. Le Parlement européen et le Conseil ont été invités à ne ménager aucun effort pour qu'un accord soit trouvé rapidement sur les diverses mesures législatives et que leur mise en oeuvre ne traîne pas. Si l'on veut respecter les délais ambitieux qui ont été fixés, un engagement politique sans ambiguïté doit être pris concernant les ressources nécessaires. L'absence de progrès est notable dans un certain nombre de domaines; en particulier,

- un accord politique concernant la proposition de **directive sur les offres publiques d'acquisition**, qui rendrait possible l'adoption définitive de ce texte, n'a pas encore été trouvé au Conseil. Le principal obstacle demeure la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable pour l'Espagne et le Royaume-Uni quant au statut de Gibraltar dans la proposition;
- la présentation de la proposition de **directive sur l'assainissement et la liquidation des banques** au Conseil et au Parlement européen remonte à 1985. L'absence de progrès tient là encore à la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable concernant l'application des procédures en question à Gibraltar;

- ❑ malgré les engagements politiques répétés au plus haut niveau, les progrès ont été peu nombreux concernant le **statut de la société européenne**, ce qui a eu des conséquences pour les deux autres propositions relevant du droit des sociétés, les **10ème et 14ème directives en matière de droit des sociétés**;
- ❑ la préparation de la **recommandation de la Commission relative à l'information préalable des consommateurs** devrait s'appuyer sur les progrès faits par la profession dans la définition des bonnes pratiques. Les retards pris à ce niveau pourraient se résorber bientôt. La Commission a également créé un groupe de discussion avec des représentants de la profession et des consommateurs afin de faire progresser la réflexion;
- ❑ les **communications de la Commission sur les paiements dans le marché unique et concernant la fraude et la contrefaçon dans les systèmes de paiements** seront présentées avant la fin de l'année. Le léger retard dans leur adoption tient à des raisons administratives liées au changement de Commission pendant l'été.

Estimation globale

Le Plan d'Action pour les Services Financiers a insufflé une nouvelle impulsion et un sentiment d'urgence pour la création d'un marché unique pour les services financiers. Il existe à présent une compréhension commune au plus haut niveau politique de ce qui est en jeu : une opportunité inattendue de proposer un marché financier moderne et efficace aux entreprises, aux épargnants et aux investisseurs de l'Union européenne. Les six mois qui se sont écoulés depuis l'approbation du Plan d'Action par le Conseil européen de Cologne ont vu se réaliser des progrès modestes mais réels, en matière :

- d'élaboration du travail de base pour des initiatives spécifiques du plan d'action et un apport de la part des praticiens du marchés et d'autres parties constituantes (consommateurs, utilisateurs);
- de négociation et adoption de la législation : le Conseil et le Parlement ont redoublé leurs efforts pour faire progresser un certain nombre de propositions, dont certaines étaient bloquées depuis fort longtemps. Ces efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, mais en poursuivant ces efforts, un certain nombre d'initiatives-clés pourront être adoptées, comme la 13ème Directive sur le droit des sociétés, l'assainissement et la liquidation des sociétés d'assurance. Une pierre d'achoppement importante au progrès politique d'importantes initiatives a donc été l'impossibilité pour deux Etats membres (Espagne et Royaume Uni) de trouver un accord concernant une référence directe ou indirecte à Gibraltar ou à son statut dans la législation proposée. Cette impasse a des coûts très lourds pour le développement du marché unique dans les services financiers. Il faut espérer que les deux Etats membres concernés pourront trouver une solution pratique qui débloquera la situation.

Pour les six mois à venir, il incombera à la Commission de produire une série importante de mesures en respectant les délais prévus dans le Plan d'Action (fonds de pension, livre vert sur la directive services d'investissement, modernisation de la stratégie comptable, livre vert sur le commerce électronique). En plus de la préparation des initiatives prévues dans le Plan d'Action, l'Union devra affiner sa stratégie au vu des changements structurels de plus en plus rapides des marchés financiers. Les discussions au sein du FSPG et d'autres fora au cours des prochains mois se concentreront sur les domaines suivants :

- commercialisation de valeurs mobilières à l'échelle européenne, où des efforts particuliers doivent être réalisés dans le but de permettre aux utilisateurs de se procurer des capitaux au niveau européen. Ceci nécessite une action concertée tant au niveau de la demande (transparence des marchés, information), qu'au niveau de l'offre (compréhension totale et commune des activités

autorisées, des produits et des intermédiaires ainsi qu'une coopération efficace entre autorités de surveillance du marché);

- émergence de conglomérats actifs sur le plan international comme piliers du système financier européen, ce qui pose certaines questions quant au dispositif prudentiel et de surveillance européen;
- aménagement du potentiel commercial du commerce électronique des services financiers de manière à offrir des garanties efficaces aux consommateurs.

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS

La présente annexe donne un premier aperçu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des actions prévues dans le plan pour les services financiers (COM(1999) 232). Elle dresse un tableau de la situation au 10 octobre 1999. Une étoile (★) indique que l'action considérée a été menée à bien, le signe plus (+) qu'il y a eu certaines avancées sur la voie des objectifs du plan, et le signe moins (-) que les progrès sont décevants.

Les tableaux récapitulent la situation actuelle et incluent une évaluation de la Commission, qui note dans quelle mesure les institutions communautaires et les États membres atteignent les objectifs fixés dans le plan d'action. Le cas échéant, un commentaire a été ajouté dans la dernière colonne, notamment pour indiquer quelles sont les mesures suivantes à prendre.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: UN MARCHÉ UNIQUE POUR LES OPERATIONS DE GROS

Faciliter la levée de capitaux dans toute l'UE:

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Améliorer les directives sur les prospectus par une éventuelle modification législative	Publication: d'ici au milieu de l'an 2000 Adoption: 2002	La réflexion se poursuit au niveau de la Commission, en étroite coopération avec un groupe de travail du FESCO	+	Les premiers résultats des travaux du FESCO sont attendus en décembre 1999. Réunion du comité de contact de la Commission au premier trimestre 2000
Actualiser la directive sur l'information périodique (82/121/CEE)	Début des consultations d'ici au milieu de l'an 2000 Proposition: 2001 Adoption: 2002	Travail en cours à la Commission en étroite coopération avec la FESE (fédération des bourses européennes)	+	Réunion du comité de contact de la Commission au printemps 2000 Consultation du FESCO et de la profession au printemps 2000

Définir un cadre juridique commun pour des marchés de valeurs mobilières et d'instruments dérivés intégrés:

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Publier une communication de la Commission établissant une distinction entre investisseurs "avertis" et simples consommateurs	Publication d'un projet de texte d'ici la fin de 1999	Projet de communication en préparation, en étroite coopération avec le FESCO	+	Fin des travaux du FESCO attendue pour la fin décembre 1999 Adoption du projet final par la Commission fin 1999 Consultation des États membres et de la profession au premier trimestre 2000
Proposer une directive contre la manipulation des marchés	Proposition d'ici la fin de 2000 Adoption: 2003	Le travail se poursuit en étroite coopération avec le FESCO et la profession ("groupe de discussion")	+	Fin des travaux du "groupe de discussion" de la profession prévue en mars 2000 Premiers résultats du FESCO disponibles au premier trimestre 2000
Livre vert sur l'amélioration de la DSI	Publication au milieu de l'an 2000	Poursuite du travail en étroite coopération avec le FESCO et la profession ("groupe de discussion")	+	Premiers résultats du FESCO disponibles en décembre 1999 Fin des travaux du "groupe de discussion" de la profession prévue en février 2000

Vers l'élaboration d'un corpus unique de règles d'information financière pour les sociétés cotées en Bourse:

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Modifier les 4^e et 7^e directives sur le droit des sociétés pour permettre la comptabilisation à la juste valeur	Proposition à l'automne 1999 Adoption: 2001	Le projet de proposition est en préparation et sera soumis pour adoption à la Commission.	+	Adoption par la Commission d'ici la fin de 1999
Communication de la Commission actualisant la stratégie de l'UE dans le domaine comptable	Publication d'ici la fin de 1999 (maintenant repoussée à la première moitié de 2000)	La proposition a été différée jusqu'au premier trimestre 2000. Après discussion au sein du GPSF et du comité de contact, les grandes lignes de la communication seront débattues avec les États membres fin octobre au sein du comité de contact des directives comptables. En outre, des discussions bilatérales ont lieu avec les États membres.	+	Discussion des grandes lignes d'une communication lors de la réunion du comité de contact des directives comptables, les 21 et 22 Octobre, et de la réunion du forum consultatif de la comptabilité, le 23 novembre.
Modernisation des dispositions comptables des 4^e et 7^e directives sur le droit des sociétés	Proposition pour la fin de l'an 2000 Adoption: 2002	Les progrès dans ce domaine sont liés à ceux de la communication visant à actualiser la stratégie de l'UE dans le domaine comptable (voir ci-dessus). Le dossier avance donc comme prévu.	+	Discussion au sein du comité de contact des directives comptables début 2000
Recommandation de la Commission concernant les pratiques de l'UE en matière d'audit	Publication d'ici la fin de 1999	Après discussions lors de deux réunions du comité sur le contrôle légal des comptes, un projet de recommandation a été élaboré à l'intention des États membres réunis au sein du comité de contact des directives comptables.	+	Discussion au comité de contact des directives comptables les 21 et 22 Octobre et du comité sur le contrôle légal des comptes les 6 et 7 décembre

Contenir le risque systémique lié au règlement des opérations sur titres:

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Transposition de la directive sur le caractère définitif du règlement	La Commission continuera de surveiller la mise en oeuvre par le biais d'un groupe de travail. Rapport de la Commission au Conseil fin 2002	Transposition de la directive déjà achevée en Belgique, Irlande et aux Pays-Bas.	+	Novembre: réunion des États membres sur l'interprétation de la directive. Date de mise en oeuvre: 11.12.1999
Directive sur l'utilisation transfrontalière des garanties	Début des consultations à l'automne 1999; proposition fin 2000; Adoption: 2003.	Préparation au sein de la Commission des discussions préliminaires avec la profession ('groupe de discussion'), en tenant compte également du rapport du « Giovanni Group » sur les « EU Repo Markets »	+	Début des discussions avec la profession (groupe de discussion) en octobre 1999

Vers un environnement sûr et transparent pour les restructurations transfrontalières:

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Accord politique sur la proposition de directive concernant les offres publiques d'acquisition	Mi-99 Adoption: 2000	Adoption finale subordonnée à un accord politique sur la question de Gibraltar	—	Adoption finale attendue avant la fin de 1999
Accord politique sur le statut de la société européenne	Mi-99: Adoption: 2000	Pas de nouveaux progrès	—	Aucun progrès attendu avant la fin de 1999
Examen des pratiques en vigueur dans l'UE en matière de gouvernement d'entreprise	Début de l'examen au début de l'an 2000	Le cahier des charges de l'étude proposée est en cours d'élaboration.	+	Publication de l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'ici la fin de 1999
Modifier la 10e directive sur le droit des sociétés	Proposition à l'automne 1999 Adoption:2002	En attente d'un accord politique sur le statut de la société européenne	—	Réunion présidée par la Commission d'experts en droit des sociétés des États membres les 30 septembre et 1er octobre
Modifier la 14e directive sur le droit des sociétés	Proposition à l'automne 1999 Adoption: 2002	En attente d'un accord politique sur le statut de la société européenne	—	Réunion présidée par la Commission d'experts en droit des sociétés des États membres les 30 septembre et 1er octobre

Un marché unique pour les investisseurs

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite
Communication de la Commission sur les régimes de retraite par capitalisation	Publiée le 11 mai 1999 COM (99)134		★	
Accord politique sur les propositions de directives concernant les OPCVM	Fin 1999 Adoption:2000	Les négociations se poursuivent au Conseil. Le PE doit entamer sa première lecture	+	Un accord politique devrait être trouvé fin 1999. Première lecture au Parlement fin 1999
Directive sur la surveillance prudentielle des fonds de retraite	Proposition: milieu de l'an 2000 Adoption:2002	La Commission met une dernière main à un premier projet de texte qui sera discuté avec des experts des États membres. Le GPSF a examiné les grandes lignes d'un projet de directive à sa réunion d'octobre	+	Première discussion d'un projet de directive avec des experts des États membres le 25 novembre 1999. Début 2000: discussion avec les experts des États membres d'une seconde mouture

**OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 :
DES MARCHÉS DE DÉTAIL ACCESSIBLES ET SÛRS**

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite
Accord politique sur la proposition de directive concernant la vente à distance de services financiers	Fin 99 Adoption: 2000	Proposition modifiée adoptée par la Commission (COM(1999)385 du 23 juillet 1999)	+	Discussions techniques en cours au Conseil en vue de dégager une position commune d'ici novembre 1999.
Communication de la Commission codifiant les critères à appliquer pour une information claire et accessible des consommateurs	L'examen doit débuter fin 99: Communication à la mi-2000	Discussions avec la profession (groupe de discussion) en préparation	+	Début des réunions avec la profession (groupe de discussion) en octobre 1999
Recommandation en faveur de l'application des meilleures pratiques en matière d'information (crédit hypothécaire)	Publication prévue fin 99	Dialogue interrompu: la Commission s'efforce de relancer le processus	—	* Recommandation fin 1999
Rapport de la Commission sur les différences de fond entre les dispositions nationales sur les transactions entre entreprises et consommateurs	L'examen doit débuter à l'automne 1999: rapport intermédiaire: mi-2000: Début des discussions avec le Conseil et le PE fin 2000.	Discussions avec la profession (groupe de discussion) en préparation	+	Début des réunions avec la profession (groupe de discussion) en octobre 1999 Consultation du marché début 2000 Projet de rapport sur les consultations à l'automne 2000 pour examen avec les États membres
Communication interprétative sur la liberté de prestation de services et l'intérêt général dans le secteur des assurances	Publication prévue pour l'été 1999	Projet approuvé par tous les services. Quelques corrections mineures à apporter aux traductions. Pour le reste en voie d'être adopté par la Commission fin 1999.	+	Adoption par la Commission imminente
Proposition modifiant la directive sur les intermédiaires d'assurance	Proposition mi-2000 Adoption: 2002	Un projet de proposition de directive a été élaboré et discuté par les experts des États membres en septembre.	+	Les réunions avec des experts des États membres et des représentants de la profession et des consommateurs se poursuivront au 2e semestre de 1999. Le CA sera consulté début 2000. Proposition de directive: été 2000.
Communication de la Commission sur un marché unique des paiements	Publication prévue pour l'été 1999	Communication à adopter par la Commission fin 1999.	—	

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite
Plan d'action de la Commission pour la prévention des fraudes et des contrefaçons dans le domaine des systèmes de paiement	Publication d'une communication fin 1999	Projet de communication en préparation	—	Consultation informelle du marché en novembre
Livre vert de la Commission sur une politique en matière de commerce électronique pour les services financiers	Publication prévue pour la mi-2000	Poursuite de la discussion sur les grandes lignes de la politique en la matière au sein du GPSF en octobre.	+	Premier projet de Livre vert disponible en novembre. Les parties intéressées seront consultées.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3:
MODERNISER LES REGLES PRUDENTIELLES ET LA SURVEILLANCE**

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite
Adopter la proposition de directive concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance	Nouvelle première lecture au PE début 2000. Accord politique dès que possible. Adoption 2001	Les travaux au sein du groupe de travail du Conseil progressent régulièrement mais lentement en raison des questions techniques La présidence finlandaise est très coopérative. Une réunion du groupe de travail a eu lieu les 23 et 24 septembre et d'autres sont prévues en octobre et en novembre.	+	Une proposition modifiée devrait être adoptée par la Commission dès que l'évolution du dossier au Conseil le permettra (probablement en novembre-décembre).
Adopter la proposition de directive concernant l'assainissement et la liquidation des banques	Position commune: fin 1999 Adoption 2001	La présidence finlandaise réouvrira les discussions au sein du groupe de travail du Conseil.	—	En attente du déblocage de la question de Gibraltar au Conseil.
Adopter la proposition de directive sur la monnaie électronique	Position commune: automne 1999 Adoption 2000	La présidence finlandaise souhaite parvenir à une position commune lors du Conseil ECOFIN le 8 novembre.	+	Deuxième lecture au PE et adoption probable de la proposition au premier trimestre 2000.
Modifier la directive sur le blanchiment des capitaux	Adoption par la Commission le 14.7.1999. Adoption : 2001	Proposition de la Commission adoptée le 14 juillet 1999 (COM(1999)352). Premier échange de vues au Parlement en septembre.	+	La présidence finlandaise a prévu au moins deux réunions du groupe de travail avant la fin 1999
Recommandation de la Commission sur la publicité des instruments financiers	Communication à la mi-1999	Adoption par la Commission prévue pour fin 1999.	+	
Modifier les directives sur le ratio de solvabilité et sur les fonds propres des banques et entreprises d'investissement	Proposition de directive: printemps 2000, en fonction de l'évolution à Bâle. Adoption 2002	Les discussions au CCB destinées à s'accorder sur les questions pertinentes et les éventuelles options en la matière se sont achevées. L'impact des nouvelles règles sur les entreprises d'investissement est en cours d'étude.	+	Un document de consultation de la Commission diffusé à la profession : novembre. Les résultats aideront à définir la position de l'UE vis-à-vis des propositions du Comité de Bâle du G-10.
Modifier les exigences de marge de solvabilité dans les directives assurances	Proposition de directive: mi-2000 Adoption: 2003	Des réunions techniques supplémentaires ont eu lieu les 17/6 et 5/7 et un suivi est prévu le 15 novembre. Le programme de travail avance de manière satisfaisante.	+	Le CA sera consulté sur les résultats des discussions techniques au printemps 2000. La Commission tirera les conclusions de ces discussions et adoptera sa proposition à la mi-2000

Action	Calendrier	État d'avancement	Évaluation	Suite des travaux
Proposition visant à modifier les directives assurances et la DSI pour permettre l'échange d'informations avec les pays tiers	Proposition à l'automne 1999 Adoption: 2001	Procédure interne en cours	+	L'adoption d'une proposition de la Commission est prévue pour fin 1999. Les discussions au sein d'un groupe de travail du Conseil : novembre.
Proposition visant à modifier les règles prudentielles pour les conglomérats financiers en fonction des recommandations du Forum conjoint	Proposition: fin 2000 Adoption: 2002	Les comités de réglementation de la Commission (CCB, CA et HLSSC) se sont entendus sur le mandat à confier à un groupe technique d'experts. La première réunion de ce groupe est prévue pour la fin novembre.	+	Les recommandations du groupe technique seront discutées au sein du CCB, du CA et du HLSSC. La Commission tirera les conclusions de ces délibérations.
Création d'un Comité consultatif sur les valeurs mobilières	Proposition fin 2000 Adoption: 2002	La Commission étudie les conséquences de la nouvelle décision du Conseil (juillet 1999) concernant la comitologie.	+	La Commission définira la structure et le contenu d'une proposition de directive.

**OBJECTIF GENERAL:
DES CONDITIONS PROPICES A UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DU MARCHE
UNIQUE DES SERVICES FINANCIERS**

<i>Action</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Suite</i>
Adopter une directive sur la fiscalité de l'épargne	Accord politique d'ici à novembre 1999 Adoption: 2000	Les travaux au Conseil progressent sûrement. La présidence finlandaise encourage le processus.	+	
Mise en oeuvre du code de conduite de décembre 1997 sur la fiscalité des entreprises	Examen en cours au sein du groupe Code de conduite	Les travaux au sein du groupe Code de conduite avancent comme prévu.	+	Un rapport final sera adressé au Conseil ECOFIN de novembre 1999.
Examen des dispositions régissant la fiscalité des produits financiers	Discussions au sein du groupe de la politique fiscale	Une analyse préliminaire et la discussion ont été entamées.	+	Poursuite des discussions en 2000.
Propositions de la Commission pour une coordination des dispositions fiscales applicables aux retraites complémentaires	Propositions: printemps 2000 Adoption: 2002/3	Des discussions techniques ont eu lieu avec les États membres au sein d'un groupe de travail.	+	Un projet de proposition est en cours d'élaboration